

Compte-rendu du CTM du 11 juillet 2013

Déclaration préalable CFDT

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Quand ferme t'on ce ministère?

Au delà des diminutions budgétaires annoncées par le premier ministre, une nouvelle fois, notre ministère va subir plus de 1500 suppressions d'emplois.

Comment peut-on continuer à travailler dans de telles conditions ?

Comment ne pas générer du stress, des conditions de vie au travail déplorables pour les agents et pour les services et une qualité de plus en plus médiocre d'un service public qui se délite de jour en jour ?

Travailler toujours plus en étant de moins en moins.

Si la priorité environnementale annoncée lors du programme du candidat Hollande se compte en nombre d'agents occupés à la mettre en œuvre, il est fort à parier qu'effectivement, Delphine Batho a eu raison de la mettre en doute et de le dire courageusement et publiquement.

Et ce n'est pas son éviction qui va régler le problème de notre ministère. Celui d'un ministère qui n'est plus que l'ombre de lui-même.

A l'instar de son dialogue social, insuffisant, stérile et de pure forme. Des simulacres de concertation, des ersatz d'échanges, des consultations édulcorées et aussi peu constructives que des châteaux de sable sur des plages mazoutées.

Même s'il y a des avancées positives, comme nous l'avions dit dans la déclaration préalable du CTM précédent, nous ne pouvons que malheureusement rappeler et abonder notre précédente conclusion :

- le non respect des règles de représentativité
- le non respect de protocoles signés comme celui du CEREMA
- des difficultés croissantes dans le déroulement des CAP comme très récemment celle des adjoints administratifs, des TSDD, des IAM; des SA CDD avec des ratios inconnus avant les CAP et revus à chaque fois à la baisse

- des manques récurrents de réponses aux questions posées des documents adressés trop tardivement empêchant tout travail préalable sérieux
- des convocations à des réunions dans des délais inacceptables
- des créneaux horaires fixés les vendredis en fin de journée ou les lundis en début de matinée en parfaite inadéquation avec les disponibilités des représentants résidant en province
- des changements incessants de dates des réunions ayant des conséquences sérieuses en termes d'hébergements et de transports et donc de coûts supportés audelà des forfaits administratifs.

Et nous déplorons le manque d'effectifs persistants au service des relations sociales. Il va réellement falloir s'atteler à renforcer ce service si nous voulons que les élections 2014 se passent dans les meilleures conditions.

Prendre en charge le ministère de l'Ecologie, ce n'est pas qu'aller à la rencontre des agents comme l'annonce le nouveau ministre, Philippe Martin. C'est aussi et surtout répondre à leur besoin de reconnaissance, être à leur écoute et s'assurer de leur bien être au travail.

Si pour le nouveau ministre, l'exigence absolue est la nécessité de transformer de manière écologique notre mode de vie et si, toujours selon notre nouveau ministre, la protection de l'environnement et la transition énergétique jouent un rôle dans la création d'emplois, faisons déjà en sorte de maintenir ceux de notre ministère. Ce qui est loin d'être prévu dans les années à venir avec les baisses d'effectifs annoncées.

S'atteler à des chantiers complexes comme la transition énergétique, la part du nucléaire, la biodiversité nécessite des investissements en terme de personnels et de crédits qui sont le nerf de la guerre.

Comment concrétiser de telles ambitions avec des moyens en diminution vertigineuse ?

Au nom de la création de l'Agence Française de la Biodiversité et de ses besoins en personnels, nous réduisons encore davantage les effectifs des services de l' Etat chargés de missions touchant à la biodiversité.

La CFDT dénonce encore une fois une opération en « trompe l'œil » consistant à créer une belle vitrine pour mieux masquer la baisse dramatique des moyens budgétaires de l'ensemble des services et établissements publics en charge de la biodiversité.

La mise en œuvre des politiques publiques et leur application homogène sur le territoire, nécessitent des services de l'Etat (DREAL et DDT) étoffés, compétents et viables, fortement présents aux côtés des collectivités.

Monsieur le Président, il y a urgence. Il en va de votre volonté de nous aider à redonner à ce ministère les lettres de noblesse qui n'auraient jamais dû être effacées par les

restrictions budgétaires. L'écologie ne doit pas être un vain mot. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que la France devienne, soit et reste la « nation de l'excellence environnementale ». Et malheureusement, nous en sommes loin, vu l'état des troupes...

Je vous remercie.

Réponses du secrétaire général Mazauric

Le Président du CTM ne partage pas notre avis sur les déficiences du dialogue social au sein de nos ministères. Il n'a rien, selon lui, de stérile.

Il ne souhaite pas faire de commentaires sur le départ de Delphine Batho.

Sur proposition de Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, le Premier ministre a confié à M. Bernard Pêcheur, président de la section de l'administration du Conseil d'État, une mission sur l'évolution de la fonction publique dans les années à venir.

La mission confiée à Monsieur Pêcheur doit permettre d'identifier les enjeux majeurs auxquels sera confrontée la fonction publique au cours des prochaines années et de proposer des évolutions des modes de recrutement, de rémunération, de gestion et d'organisation des carrières ainsi que des parcours professionnels. Le rapport doit être remis à Madame Lebranchu fin octobre.

Vincent Mazauric est d'accord sur la publication des compteurs du Ministère pour jouer le jeu de la transparence.

Réponses du DRH, François CAZOTTES

Le DRH confirme qu'effectivement les taux pro/pro sont très faibles, les discussions sur le sujet avec la fonction publique sont difficiles.

Au sujet du service des relations sociales et des vacances de postes, il informe le CTM de l'arrivée de 2 agents de catégorie B et d'un agent de catégorie A.

La CFDT pose la question d'un problème de fonds de roulement très réduit à l'IFSSTAR (10 jours au lieu des 45 nécessaires). M. Mazauric répond que Mme BUCH, son adjointe est en liaison avec Madame JACQUOT-GUIMBAL sur le sujet, il partage notre préoccupation même si certaines causes sont connues (dérives de coût liées à un projet de rénovation immobilière).

Nous intervenons également pour signaler le cas d'une IAM dont la décision de mutation a reçu un avis favorable de la CAP concernée et qui, malgré ça, n'a pas pu muter.

Point n°1: Approbation du procès-verbal du CTM du 28 septembre 2012

Point n°2 : * Projet de décret modifiant le décret du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

* Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Intervention CFDT:

Nous avions demandé des débats à la hauteur des enjeux, cela n'a pas été le cas. Nous étions contre ce transfert et nous l'avons déjà exprimé.

Dans le cadre de l'examen du décret, la CFDT s'interroge sur les conséquences du transfert de la DSCR, notamment en matière de conditions de travail, de localisation du service, du maintien des effectifs et des rémunérations.

Nous demandons qu'une étude d'impact soit effectuée sur les aspects financiers, statutaires d'une intégration des personnels MEDDE au Ministère de l'Intérieur.

Nous demandons également qu'un droit de remords soit possible pour les agents qui souhaitent revenir dans leur administration d'origine comme cela s'est pratiqué lors des différentes réorganisations du ministère.

Trois règlements internes sont possibles, nous demandons que soit appliqué celui qui est le plus favorable aux agents.

Nous souhaitons qu'un conseiller transports soit mis en place et qu'une prime de restructuration soit versée aux agents.

En outre, nous réitérons notre demande d'avoir une copie de la convention de gestion.

Les votes sont identiques sur les deux textes :

CGT/FSU: Contre

FO/CFDT/UNSA: Abstention

La CGT a présenté 2 vœux, l'un concernant la formation d'une direction générale de la Mer (DGM) en regroupant la direction des affaires maritimes (DAM) et la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), l'autre demandant un rectorat unique, stratège et centralisé pour l'enseignement maritime secondaire.

Toutes les organisations syndicales ont voté pour ces 2 vœux.

Point n°3: Transfert des IPCSR et des DPCSR au ministère de l'Intérieur.

La CFDT n'ayant jamais été associée aux discussions du ministère de l'Intérieur sur ce transfert, et ce, sous le prétexte fallacieux de non représentativité au sein du corps, nous avons rappelé que nous nous insurgions contre cet état de fait et qu'en conséquence, nous ne prendrions pas part au vote.

Monsieur Mazauric répond que les pratiques en usage dans notre ministère sont différentes.

Pour ce qui nous concerne, nous ferons suivre à nos camarades CFDT du ministère de l'Intérieur les éléments du dossier.

Les votes sont les suivants :

CGT/FSU/FO: Contre

UNSA: Pour

CFDT: Ne prend pas part au vote

Point d'information sur le projet de plan quadriennal 2013-2016 relatif au handicap

Après examen du plan quadriennal 2013/2016 sur le handicap, la CFDT a voté pour ce plan lors de la réunion du CHSCTM de juin dernier.

Nous partageons l'objectif commun du maintien dans l'emploi, de l'importance à l'accompagnement, à l'accueil, la formation et l'information pour les personnes atteintes de handicap.

La CFDT constate que plusieurs des remarques faites par les représentants du personnel ont été prises en compte, cependant la CFDT regrette :

Qu'il n'y ait pas au niveau local une obligation de création du groupe ressource. Nous demandons qu'à chaque projet de recrutement d'une personne handicapée au niveau régional, ou dans une direction d'administration centrale, que la DRH s'assure de la création et la mise en place du lieu ressources. On a constaté que chaque fois que le lieu ressources a été mis en place, l'accueil, l'accompagnement, l'intégration d'un travailleur handicapé se passe dans de meilleures conditions avec au final la titularisation de l'agent.

La CFDT regrette aussi que la pénalité financière lié au taux de 6% soit prise en compte par le ministère et pas, par le responsable de chaque zone de gouvernance. Au regard du précédent bilan, seulement 14 services ont produit un plan régional. L'action au niveau régional doit devenir une obligation et non plus seulement une sollicitation à travers le plan quadriennal.

Nous demandons qu'au moins la liste des différents correspondants handicap soit annexée au plan.

La CFDT reste favorable au recrutement sous la forme contractuelle, il est plus rapide, plus efficace, mais lorsqu'il y a des candidats par la voie du concours tout doit être mis en place pour leur assurer l'équité qu'ils sont en droit d'attendre de la part de notre administration.

La CFDT souligne le travail effectué par la sous direction PSPP, mais si le plan quadriennal reste un vœu pieu de notre ministère on a peut de chance d'atteindre les objectifs chiffrés. Il est urgent que le niveau région et les services d'administration centrale s'approprient et s'impliquent sur le dossier du handicap.

la CFDT restera vigilante sur la mise en place du plan quadriennal au niveau régional et demande que des points d'étape soient fait régulièrement.

L'emploi des personnes handicapées est une obligation légale C'est aussi un impératif d'insertion et un atout pour l'administration, nous vous demandons qu'enfin ce dossier soit pris en compte par tous les services de notre ministère.

La réussite de ces objectifs pourrait aussi faire partie de l'évaluation des chefs de service.

Point n°4 : Projet de décret établissant les types d'emploi de voies navigables de France et les catégories de personnel ayant vocation à les occuper

Votes: CGT/FSU – Abstention

FO — Contre CFDT — Pour UNSA — Pour

Point N°5 : Projet de décret relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies Navigables de France

Il s'agit d'un projet de décret qui concerne à la fois les agents de droit privé et les agents de droit public. La CFDT a présenté 7 amendements sur des articles qui étaient en contradiction avec les textes fondateurs de mai 1982, ils ont tous été retenus par l'administration.

FO a également déposé des amendements.

Nous vous communiquerons le texte définitif amendé dès que l'administration nous en aura rendu destinataires.

Votes sur le décret amendé : CGT/FSU/FO/CFDT/UNSA : Pour

Le prochain CTM aura lieu le 5 septembre et concerna notamment l'ANCOLS et le CEREMA.